

## REÇU

Nous soussignés Chambre de Commerce et d'Industrie Franco-Portugaise, dont le siège social est à Paris 14<sup>ème</sup> représentée par son Président Monsieur Carlos Vinhas Pereira.

Attestons par la présente avoir reçu de la société **TRAVAUX SPECIAUX DU VAR** dont le siège social est à FREJUS la somme de **300,00 €uros** (Trois cents €uros) représentant la cotisation pour la période du 17 mars 2018 au 16 mars 2019.

Fait à Paris, le 07 mai 2018

Pour valoir et servir ce que de droit.

*Carlos Vinhas Pereira*

Président

